Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901888-20260605-DEL2026_67-DE

COMMUNE DE PLOUGASNOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin, le conseil municipal de la commune de PLOUGASNOU, dûment convoqué le 1er juin 2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie à 14h00 sous la présidence de Monsieur Serge WLODARCZAK,

Nombre de membres en exercice : **23**
Présents : **17**
Absents : **2**
Procuration : **4**
Votants : **21**

Présents : Serge WLODARCZAK, Vanessa CHAUMONT, Benoit RIGAUD, Martine LE DOARE, Hélène ASSENS, Claude CHARLES, Patrick GUINAMANT, Mathilde CORBOLIOU, Françoise DOHER, Dominique LE STRAT, Anne TROUSSEL-COUPEL, Philippe LEGER, Marie-José YVINEC, Nathalie BERNARD, Hervé LE RUZ (à partir de 14h25), Laurène PASQUIER, Jean-François JAOUEN,

Absents : Dominique AYMARD donne procuration à Martine LE DOARE, Nathalie GRADELET donne procuration à Patrick GUINAMANT, Noémie LE DRU donne pouvoir à Benoît RIGAUD, Joffrey CASTEL donne procuration à Nathalie BERNARD, Erwan COMTE, Martial LAIRAN

Secrétaire de séance : Martine LE DOARE

2026-067 : Centre de santé : Participation au dispositif « Docteur Junior » en médecine générale

Exposé des motifs

La commune souhaite poursuivre les actions engagées pour renforcer son attractivité auprès des professionnels de santé et favoriser l'installation de nouveaux médecins.

Pour ce faire, le centre communal de santé à la possibilité de s'inscrire dans le dispositif des docteurs Juniors ouvert aux étudiants de troisième cycle des études de médecine.

Il est proposé d'accueillir au sein du centre de santé communale, deux Docteurs juniors en médecine générale. (DJMG) qui exerceraient chacun à mi-temps. Les DJMG sont titulaire d'un diplôme d'état de docteur en médecine et exercent leurs fonctions par délégation et sous la responsabilité d'un maître de stage. Ils sont rattachés administrativement et financièrement à un Centre Hospitalier Universitaire.

La durée du stage est de 2 semestres, pouvant être réalisés dans le même cabinet. Les affectations des lieux de stage seraient connues courant septembre pour un démarrage en novembre de cette année.

Ces DJMG sont rémunérés par le Centre Hospitalier Universitaire et le maitre de stage est rémunéré par l'université. Le centre communal de santé perçoit le ticket modérateur des consultations réalisées par les DJMG.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'exposé des motifs,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ***Autorisent le centre communal de santé à s'inscrire dans le dispositif d'accueil de Docteurs Juniors en Médecine Générale,***
- ***Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser toutes les démarches et signer tous documents relatifs à ce dossier.***

Monsieur le Maire :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex directement par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ». Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Maire, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de la commune, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.*

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

Serge WLODARCZAK